



**BISCAYA (W-6401)** Emballage: 1 L

Version 6 / F

1/12

Version EU du: 12.02.2018

Version CH du: 12.06.2019

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	<b>BISCAYA</b>
Code du produit (UVP)	79674910
Numéro d'homologation (Suisse)	W-6401

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Insecticide
-------------	-------------

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Fournisseur	Bayer (Schweiz) AG Crop Science Postfach CH-3052 Zollikofen
Téléphone	+41(0)31 869 16 66
Téléfax	+41(0)31 869 23 39
Service responsable	+41(0)31 868 35 36 (Suisse) E-mail: <a href="mailto:infobayer-ch@bayer.com">infobayer-ch@bayer.com</a>

### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Suisse	<b>145</b> (Tox Info Suisse, Zurich)
-------------------------	--------------------------------------

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément à la réglementation nationale suisse** (sur le modèle du Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements)

Toxicité pour la reproduction: Catégorie 1B  
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Cancérogénicité: Catégorie 2  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité aiguë: Catégorie 4  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Irritation cutanée: Catégorie 2  
H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire: Catégorie 2  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 3  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Classement et étiquetage conformément à la réglementation suisse:**

Soumis à étiquetage réglementaire.

## BISCAYA (W-6401) Emballage: 1 L

Version 6 / F

2/12

Version EU du: 12.02.2018

Version CH du: 12.06.2019

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Thioclopride



GHS07  
Attention dangereux



GHS08  
Dangereux pour la santé



GHS09  
Dangereux pour le milieu aquatique

**Mention d'avertissement:** Danger

### Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P308 + P311	En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Dispersion huileuse (OD) Thioclopride 240 g/l

#### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Conc. [%]
Thioclopride	111988-49-9	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H332 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H336 Repr. 1B, H360FD Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	23,1



## BISCAYA (W-6401) Emballage: 1 L

Version 6 / F

3/12

Version EU du: 12.02.2018

Version CH du: 12.06.2019

Ethoxylat d'alcool gras	68131-39-5 500-195-7	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	> 0,25 – < 2,5
2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther	64366-70-7	Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 3, H412	> 1 – < 25
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4 01-2119555270-46-xxxx	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	> 0,1 – < 0,25

### Information supplémentaire

Thiaclopride	111988-49-9	Facteur M: 100 (acute), 100 (chronic)
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Facteur M: 1 (chronic)
		Facteur M: 1 (acute)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un ophtalmologiste.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.)

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes :

Nausée, Vomissements, Diarrhée, Salivation, Mal de tête, Vertiges, Confusion, Agitation, Bradycardie, Tachycardie, Coma, Hypotension, Paralysies respiratoires

Les symptômes et les risques décrits ont été observés suite à la prise d'une quantité significative de(s) matière(s) active(s).

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



**BISCAYA (W-6401)** Emballage: 1 L

Version 6 / F

4/12

Version EU du: 12.02.2018

Version CH du: 12.06.2019

---

<b>Traitement</b>	Traiter de façon symptomatique. Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.
-------------------	---

---

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Acide chlorhydrique (HCl), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire** Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**Conseils supplémentaires** Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

---

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.



**BISCAYA (W-6401)** Emballage: 1 L

Version 6 / F

5/12

Version EU du: 12.02.2018

Version CH du: 12.06.2019

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Le produit en vrac ou conditionné doit être stocké dans un magasin fermé ou sous un toit en étant protégé du soleil et du gel.

**Précautions pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Matériau approprié**

PEhd (polyéthylène haute densité)  
Coex HDPE/EVOH/HDPE

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Thiaclopride	111988-49-9	0,34 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	10 mg/m <sup>3</sup> (VME)	01 2008	INRS (FR)
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	2 mg/m <sup>3</sup> (TLV)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire**

Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



**BISCAYA (W-6401)** Emballage: 1 L

Version 6 / F

6/12

Version EU du: 12.02.2018

Version CH du: 12.06.2019

## Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Temps de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

## Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

## Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

Protection du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	dispersion
Couleur	blanc
Odeur	faible, caractéristique
pH	5,0 - 8,0 à 1 % (23 °C) (eau désionisée)
Point d'éclair	>100 °C
Température d'auto-inflammabilité	410 °C
Densité	env. 1,04 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Thiaclopride: log Pow: 1,26 à 20 °C



## BISCAYA (W-6401) Emballage: 1 L

Version 6 / F

7/12

Version EU du: 12.02.2018

Version CH du: 12.06.2019

---

<b>Viscosité, dynamique</b>	<= 700 mPa.s à 20 °C Gradient de vitesse 7,5 /s
<b>Tension superficielle</b>	23 mN/m à 25 °C Déterminé sur le produit non dilué.
<b>Propriétés comburantes</b>	Le produit n'est pas comburant
<b>Explosivité</b>	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

---

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

**Décomposition thermique** Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

---

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (Rat) > 500 - < 1.000 mg/kg  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Toxicité aiguë par inhalation** CL50 (Rat) > 0,846 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Produit testé sous forme d'aérosol respirable.  
Concentration atmosphérique maximale atteinte. Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Toxicité cutanée aiguë** DL50 (Rat) > 4.000 mg/kg  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Irritation de la peau** Irritant pour la peau. (Lapin)  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Irritation des yeux** Irritant pour les yeux. (Lapin)  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Sensibilisation** Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)  
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Thiaclopride : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Thiaclopride : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.





**BISCAYA (W-6401)** Emballage: 1 L

Version 6 / F

8/12

Version EU du: 12.02.2018

Version CH du: 12.06.2019

## Evaluation de la mutagénèse

Thiaclopride : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

## Evaluation de la cancérogénicité

Thiaclopride : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les rats de(s) organe(s) suivant(s) : utérus, Thyroïde.

Thiaclopride : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : ovaires. Les tumeurs observées avec Thiaclopride ont été provoquées par un mécanisme non génotoxique, qui n'est pas pertinent à faibles doses. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs n'est pas applicable aux faibles niveaux d'exposition d'une utilisation normale.

## Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Thiaclopride : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Thiaclopride : Cette substance a provoqué des difficultés dans la parturition chez le rat. Le mécanisme d'action responsable de cet effet n'est pas applicable à l'homme.

## Evaluation de la toxicité pour le développement

Thiaclopride : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Thiaclopride sont liés à la toxicité maternelle.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour les poissons** CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 32,8 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** CE15 (Chironomus riparius (ver de vase)) 8,0 µg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.  
CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) >= 85,1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique.

**Toxicité des plantes aquatiques** CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 96,7 mg/l  
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h  
La valeur fournie concerne la matière active technique.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Thiaclopride:  
Pas rapidement biodégradable

**Koc** Thiaclopride: Koc: 615

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Thiaclopride:  
Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol





**BISCAYA (W-6401)** Emballage: 1 L

Version 6 / F

9/12

Version EU du: 12.02.2018

Version CH du: 12.06.2019

**Mobilité dans le sol** Thiachlopride: Légèrement mobile dans le sol

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Thiachlopride: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

#### Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (THIACLOPRIDE SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### IMDG

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (THIACLOPRID SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

### IATA

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (THIACLOPRID SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III



**BISCAYA (W-6401)** Emballage: 1 L

Version 6 / F

10/12

Version EU du: 12.02.2018

Version CH du: 12.06.2019

14.5 Marque dangereux pour l'environnement OUI

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tenir hors de portée des enfants.  
Il est interdit de réutiliser l'emballage.

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52) :

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

#### Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

#### Prévention médicale

Décret n° 2001-97 du 1 février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



**BISCAYA (W-6401)** Emballage: 1 L

Version 6 / F

11/12

Version EU du: 12.02.2018

Version CH du: 12.06.2019

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Abréviations et acronymes

Conc.	Concentration
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
UN	Nations Unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
NE/EN	Norme européenne
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
UE	Union Européenne
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
DLx	Dose Létale pour X%
CLx	Concentration Létale pour X%
CIx	Concentration d'Inhibition pour X%
CEx	Concentration d'Effet pour X%
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

# Bayer (Schweiz) AG, Crop Science

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006.  
Avec modifications pour la Suisse selon la LChim du 1<sup>er</sup> août 2005.



**BISCAYA (W-6401)** Emballage: 1 L

Version 6 / F

12/12

Version EU du: 12.02.2018

Version CH du: 12.06.2019

**Objet de la révision:** Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 7 : Manipulation et Stockage. Section 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle. Section 11 : Informations toxicologiques sur les STOT (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) et CMR (Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la Reproduction). Section 15: Informations réglementaires.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

## Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité (Suisse)

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit du chapitre 1 de cette fiche (nom, UVP- et **W-Nr.**) de Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour notre spécification. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits les informations citées sur la fiche de sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses, c'est pourquoi l'utilisation de cette fiche pour autres produits (autre ou sans numéro W) est illégale.